

# Grippe : Quel traitement chez l'adulte et l'enfant ?

Tout d'abord nous vous rappelons que **la grippe saisonnière est une maladie virale**. Le traitement préventif consiste à se faire vacciner chaque année et à adopter des gestes d'hygiène en période de circulation du virus pour limiter la contamination. En cas de grippe, un traitement peut soulager les symptômes. Le recours aux médicaments anti viraux est réservé aux personnes les plus fragiles. Son **traitement vise à soulager les symptômes** et il est adapté selon que le malade est un adulte ou un enfant.

## La grippe chez l'adulte :

Chez l'adulte, le traitement d'une **grippe saisonnière** associe :

- ✓ **le repos**
- ✓ **la réhydratation**
- ✓ **la prise d'antipyrétiques en cas de fièvre : paracétamol, anti-inflammatoires non stéroïdiens (ibuprofène) ou aspirine**

Utilisez de préférence **un seul type de médicament**. **Il ne faut jamais associer les anti-inflammatoires non stéroïdiens entre eux, ni en prendre en même temps que l'aspirine.**

Le recours à un **médicament antiviral** (Oseltamivir ou Zanamivir) est le plus souvent inutile. Il peut être proposé par le médecin traitant à des personnes particulièrement fragiles. Dans ce cas, le traitement est efficace s'il débute dans les 2 jours après l'apparition des symptômes.

Une hospitalisation est parfois nécessaire dans les formes graves ou compliquées de la grippe.

## La grippe chez l'enfant

**Chez l'enfant grippé**, le repos et une bonne hydratation sont indispensables.

Pour traiter **la fièvre** de l'enfant, il est conseillé de n'utiliser qu'un seul médicament antipyrétique. **Votre médecin prescrit en général du paracétamol**. Aucune étude ne prouve que l'alternance ou l'association de deux médicaments est plus efficace. Votre médecin jugera de l'utilité d'utiliser plusieurs médicaments.

**Une hospitalisation est nécessaire dans certains cas : nourrisson de moins de 6 mois, forme grave de la grippe...**



## L'utilisation des médicaments antipyrétiques varie selon l'âge de l'enfant :

- ✓ **Si votre enfant a moins de trois mois, il ne peut prendre que du paracétamol, à une dose maximum de 60 mg par kilo et par jour**, à répartir en quatre ou six prises, soit environ 15 mg/kg toutes les six heures ou 10 mg/kg toutes les quatre heures. Un avis médical s'impose.
- ✓ Si votre enfant **a plus de trois mois**, il peut prendre du paracétamol ou de l'ibuprofène. Leur dose est adaptée à son poids :
  - **pour le paracétamol** : un maximum de 60 mg par kilo et par jour, à répartir en quatre ou six prises, soit environ 15 mg/kg toutes les six heures ou 10 mg/kg toutes les quatre heures
  - **pour l'ibuprofène** : un maximum de 20 à 30 mg par kilo et par jour, à répartir en trois ou quatre prises, soit maximum 10 mg/kg toutes les huit heures ou 7,5 mg/kg toutes les six heures
- ✓ Si votre **enfant a plus de 6 mois**, il peut prendre, à la place de l'ibuprofène, un autre anti-inflammatoire non stéroïdien : le kétoprofène. La dose doit être adaptée à son poids : un maximum de 2 mg par kilo et par jour à répartir en quatre prises, soit un maximum de 0,5 mg par kilo toutes les six heures.

## Attention !

Si votre enfant a [la varicelle](#) ou si celle-ci est suspectée, il ne doit pas prendre d'ibuprofène ou de kétoprofène car les anti-inflammatoires non stéroïdiens augmentent le risque de complications infectieuses bactériennes de la varicelle. De la même façon, si [votre enfant est déshydraté](#) (diarrhées et vomissements importants) ou si l'on suspecte une infection bactérienne, les AINS peuvent aggraver son état de santé. L'aspirine ne doit pas être administrée chez l'enfant sans avis médical, en raison du risque de survenue d'une maladie rare mais grave (le syndrome de Reye).

## Syndrome de Reye et Aspirine

25/10/2002

Le syndrome de Reye est une pathologie, rare mais pouvant être grave, associant une atteinte cérébrale non inflammatoire et une atteinte hépatique, survenant essentiellement chez l'enfant.

Un lien entre la prise d'aspirine au cours d'un épisode viral aigu et la survenue d'un syndrome de Reye a été démontré aux Etats-Unis, au début des années 80. Les autorités de santé américaines ont alors recommandé de ne pas administrer d'aspirine aux enfants souffrant de varicelle ou d'un syndrome grippal. Ces mesures ont été suivies d'une diminution de l'incidence annuelle du syndrome de Reye.

En raison du risque minime de survenue d'un syndrome de Reye chez les enfants de 12 à 16 ans, l'Agence Anglaise du médicament (MCA) a recommandé, le 23 octobre 2002, de ne pas administrer l'aspirine chez l'enfant de moins de 16 ans sans avis médical. Jusqu'alors, cette recommandation se limitait à l'enfant de moins de 12 ans.

En France, les résultats d'une étude entre 1995 et 1996, ont recensé 8 cas de syndrome de Reye chez des enfants de moins de 15 ans prenant de l'aspirine. Bien que, l'incidence très faible de survenue de syndrome de Reye (0.08 cas pour 100 000 enfants) n'ait pas remis en cause le rapport bénéfice/risque de l'aspirine, une mise en garde a été insérée, en octobre 1998, dans le Résumé des Caractéristiques du Produit et la notice des spécialités contenant de l'aspirine :



- Résumé des Caractéristiques du Produit

"Des syndromes de Reye ayant été observés chez des enfants atteints de virose (en particulier varicelle et épisodes d'allure grippale) et recevant de l'aspirine, il est prudent d'éviter l'administration d'aspirine dans ces situations".

- Notice patiente

« Des syndromes de Reye (maladie rare mais très grave associant principalement des troubles neurologiques et une atteinte du foie) ont été observés chez des enfants présentant des maladies virales et recevant de l'aspirine ». En conséquence :

- en cas de maladie virale, comme la varicelle ou un épisode d'allure grippale : ne pas administrer d'aspirine à un enfant sans l'avis d'un médecin
- en cas d'apparition de trouble de la conscience ou du comportement et de vomissements chez un enfant prenant de l'aspirine, prévenez immédiatement un médecin."

○

A ce jour, une actualisation du résumé des caractéristiques du produit de l'ensemble des spécialités contenant de l'aspirine, est en cours. Il y est stipulé :

- "Des syndromes de Reye, pathologies très rares mais présentant un risque vital, ont été observés chez des enfants avec des signes d'infections virales (en particulier varicelle et épisodes d'allure grippale) et recevant de l'acide acétylsalicylique. En conséquence, l'acide acétylsalicylique ne doit être administré chez ces enfants que sur avis médical, lorsque les autres mesures ont échoué. En cas d'apparition de vomissements persistants, de troubles de la conscience ou d'un comportement anormal, le traitement par l'acide acétylsalicylique doit être interrompu. "

L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) rappelle que :

- L'aspirine, le paracétamol et l'ibuprofène sont équivalents en termes d'efficacité antipyrétique chez l'enfant. Le paracétamol, en raison de sa bonne tolérance aux doses thérapeutiques, est à utiliser en première intention chez l'enfant, à la posologie de 60 mg/kg/j en 4 prises, soit 15 mg/kg toutes les 6 heures. Seule la persistance de la fièvre en dépit d'une dose suffisante d'un antipyrétique justifie l'association d'un second antipyrétique.

Contact : Henriette Chaibriant [01 55 87 30 18](tel:0155873018) - [henriette.chaibriant@afssaps.sante.fr](mailto:henriette.chaibriant@afssaps.sante.fr)

Source : <https://www.ansm.sante.fr/S-informer/Communiqués-Communiqués-Points-presse/Syndrome-de-Reye-et-Aspirine>

Dr Didier LEGEAIS  
Directeur Général